



**ATELIER DE FORMATION :
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MAGISTRATS EN MATIERE DE
REPRESSION DES CRIMES INTERNATIONAUX ET TRANSNATIONAUX EN
AFRIQUE
ARUSHA, TANZANIA, 4 – 8 Novembre 2019**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'atelier de formation sur **le renforcement des capacités nationales en matière de poursuites et de répression de la criminalité internationale et transnationale en Afrique** est un séminaire approfondi organisé par **l'Institut africain de droit international, l'Institut Asser et la Fondation Antonio Cassese pour la justice, la paix et l'humanité** pour traiter des aspects théoriques et pratiques des crimes internationaux et transnationaux en Afrique. Il se déroulera à Arusha, en Tanzanie, du 4 au 8 novembre 2019, sous la direction de juges et de juristes de cours et tribunaux internationaux ainsi que de praticiens internationaux ayant une longue expérience du droit pénal international et du contentieux international en la matière.

OBJECTIF

Cet atelier a pour objectif de faire mieux connaître le droit pénal international et de renforcer les compétences spécialisées dans ce domaine, en tant que contribution à la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux et transnationaux en Afrique, au renforcement du niveau d'équité des procédures nationales et la coopération avec les cours et tribunaux pénaux internationaux ainsi qu'entre les autorités nationales.

CONTENU DES COURS

Conçu pour une semaine, cet atelier donnera une vue d'ensemble et examinera les aspects juridiques et pratiques des dispositions juridiques relatives aux crimes internationaux et transnationaux et leurs implications pour les États, les suspects, les victimes et les témoins. L'accent sera mis sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide, la traite des êtres humains, la piraterie maritime, le terrorisme, le trafic d'espèces sauvages, les défis de l'efficacité des procédures internationales, la poursuite au niveau national, la coopération, les enquêtes, la preuve, la protection et la participation des victimes et des témoins, les affaires complexes et les garanties d'un procès équitable.

METHODOLOGIE ET MATERIEL DE FORMATION

L'atelier est conçu pour permettre aux participants d'interagir activement avec leurs pairs et les formateurs. Il se déroulera sous forme de conférences, d'études de cas et d'exercices de simulation intégrés dans un récit précis et cohérent, fondé sur les principes juridiques applicables, des articles et des études universitaires récentes, ainsi que sur les principaux défis et débats actuels qui animent la profession juridique. Un ensemble complet de matériel de formation sera fourni à chaque

participant au début de l'atelier. Les certificats seront remis aux participants qui auront complété l'atelier dans son intégralité.

QUALIFICATIONS DES CANDIDATS

L'atelier s'adresse principalement aux magistrats et praticiens du droit francophones dont la fonction exige l'utilisation des mécanismes et du droit applicables aux crimes internationaux. Il accueillera les participants issus d'une large représentation géographique et les candidats sont invités à soumettre leur curriculum vitae, une copie de leur diplôme, une lettre de motivation et une recommandation de l'employeur.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Lors de la sélection des participants, il sera dûment tenu compte de leurs qualifications, de la portée de leurs tâches professionnelles, de la pertinence de la formation par rapport à leurs tâches professionnelles ainsi que de la répartition géographique et de l'équité des sexes des participants. Les candidatures féminines sont encouragées. Les demandes d'admission doivent être envoyées à programs@aiil-iasi.org au plus tard le 16 septembre 2019. Les demandes incomplètes, les demandes reçues après la date limite et les demandes d'anciens participants à la même formation ne seront pas prises en compte.

LANGUE DE FORMATION

L'atelier se déroulera en français. La maîtrise du français parlé et écrit est indispensable. Les candidats pour lesquels le français n'est pas la langue maternelle ou la langue d'enseignement sont tenus de présenter une preuve de leurs compétences linguistiques.

MODALITÉS FINANCIÈRES ET LOGEMENT

La priorité sera donnée aux candidats autofinancés ou parrainés par leur employeur pour couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de repas tout au long de la semaine.

Les participants ayant des besoins financiers particuliers peuvent demander un financement couvrant une partie de leurs frais de déplacement, d'hébergement et de repas tout au long de la semaine. Cependant, les candidats doivent savoir que la disponibilité d'un tel financement est extrêmement limitée.

Les réservations pour l'hébergement peuvent être faites sur demande. Un déjeuner, deux cafés/thés et des collations, ainsi que du matériel de formation seront fournis à tous les participants.

Pour plus de détails, visitez www.aiil-iasi.org